

Discours de M. Raymond BARRE

Premier ministre

**A la clôture de la journée de réflexion organisée par
L'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche (ANVAR)**

Paris, le 19 juin 1980

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames, Messieurs,

Je remercie tout d'abord le Président DOMINJON de l'exposé qu'il vient de faire pour résumer le déroulement des travaux de cette journée consacrée aux activités régionales de l'ANVAR.

La variété des thèmes et des réflexions est une preuve de la richesse du sujet, mais elle montre aussi l'intérêt très grand que suscite dans nos vingt-deux régions, la volonté d'innover, facteur décisif de notre développement économique.

En venant personnellement aujourd'hui, j'ai tenu :

- d'une part à souligner l'importance que présente l'innovation pour l'avenir de notre économie et de notre société,
- et, d'autre part, à dégager, un an après que sa réforme ait été décidée par le Gouvernement, un premier bilan de l'action de l'ANVAR rénovée.

L' L'INNOVATION EST UNE DES CLÉS DE NOTRE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE

Ramenons à l'essentiel les défis économiques majeurs auxquels notre pays doit faire face :

- des approvisionnements pétroliers de plus en plus précaires et de plus en plus onéreux ;

- la pression de certains pays neufs qui joignent aux qualités d'une main d'œuvre industrielle et frugale, une habileté nouvelle à assimiler de mieux en mieux les technologies traditionnelles ;
- la concurrence des grands pays industrialisés qui ont porté au plus haut degré leur maîtrise des technologies les plus complexes et les plus avancées.

Chacun de ces défis séparément aurait déjà été pour la France dans ses structures traditionnelles une redoutable épreuve.

Eh bien ! Nous devons faire face aux trois à la fois. Je dis que nous avons pleinement la capacité de les relever, en nous fixant pour objectif d'accomplir un exceptionnel effort d'innovation technologique.

Cela ne signifie pas seulement maintenir une compétence de premier rang dans les domaines scientifique, technique et industriel, mais aussi mettre en place les organisations qui savent identifier, analyser et traiter efficacement des besoins nouveaux.

C'est grâce à cette capacité d'innovation technologique que nous pourrons relever les trois défis que je rappelais précédemment :

- elle nous permettra de nous mesurer aux pays les plus développés comme l'illustrent par exemple le développement de notre industrie aéronautique, des télécommunications, le renforcement de nos sociétés informatiques ;
- c'est aussi grâce à elle que nous pourrons renouveler nos produits et nos méthodes au rythme voulu pour ne pas nous laisser surclasser par les pays neufs. Et disant cela j'ai présent à l'esprit l'exemple de nombreuses sociétés dynamiques et innovantes dans le textile, l'industrie de la chaussure ou de l'ameublement ;
- c'est toujours grâce à cette capacité d'innovation technologique que nous pourrons réaliser les objectifs ambitieux que nous avons fixés pour notre redéploiement énergétique. Il s'agit de l'essor des activités nouvelles liées à l'économie d'énergie, à la poursuite de l'équipement nucléaire et au développement des énergies nouvelles, qui nous permettront de nous affranchir de la menace pétrolière.

Cette capacité d'innovation et de développement technologique doit s'exercer au sein des entreprises.

Il faut qu'elles en aient la volonté.

Faut-il véritablement s'interroger sur la volonté des entreprises d'innover ?

Ce n'est pas pour elles affaire de choix. Elles sont condamnées à innover.

Il n'est pas d'entreprise quel que soit son secteur qui ne subisse aujourd'hui, d'une façon ou d'une autre, les effets de la compétition internationale : chacune doit donc y faire face et pour cela lutter contre l'obsolescence de ses techniques de fabrication et celle de ses produits ; se diversifier, et dans certains cas prendre l'initiative d'opérer à temps les reconversions nécessaires.

Les faits sont si éloquents que les entreprises ont bien compris aujourd'hui qu'il n'y a pas pour elles de survie en dehors de l'innovation.

L'innovation doit être entendue dans le sens le plus large ; elle doit couvrir les aspects techniques, la conception des produits, l'esthétique industrielle, les méthodes de gestion, l'approche commerciale, et je n'hésite pas à le dire, le dialogue social.

Il faut bien sûr que les entreprises aient les moyens d'innover. La politique pour les entreprises qui a été mise en œuvre ces dernières années a visé à les libérer des contrôles et des contraintes qui obéraient leur capacité de riposte, à restaurer leur situation financière et à renforcer leur capacité concurrentielle, pour leur permettre de s'adapter aux conditions nouvelles de l'économie.

Il serait évidemment dérisoire que les entreprises, ou ceux qui les représentent, établissent une règle arithmétique entre leurs efforts financiers et ceux de l'État : le changement de mentalité n'est pas une affaire de subvention publique ou d'exonération fiscale.

Cela dit, je comprends bien que pour certains travaux préparatoires à des innovations dont les débouchés sont très lointains ou qui sont très coûteux à l'échelle de l'entreprise, l'appui de la collectivité puisse être nécessaire.

L'action de l'ANVAR dont je parlerai tout à l'heure, l'institution de l'aide et de la prime à l'innovation, sont de premières réponses à ce besoin.

Mais il faut réfléchir à d'autres formes d'appui collectif, étant bien entendu qu'il doit s'agir seulement d'un appoint par rapport à l'effort propre de l'entreprise.

Il faut enfin que les entreprises puissent trouver les appuis scientifiques et technologiques qui leur sont nécessaires.

Le Gouvernement mène une politique d'ensemble en faveur du développement scientifique et technologique :

- Il s'agit conformément à l'objectif fixé par le Conseil Restreint de juillet 1979 de nous situer au niveau de nos concurrents les plus actifs dans le domaine de la recherche scientifique.

La France s'est dotée depuis la guerre, et surtout à partir de la décennie 60, d'un puissant dispositif de recherche, fondamentale et appliquée, qui nous assure aujourd'hui, dans de très nombreux domaines une position internationale remarquable.

Il convenait d'améliorer l'efficacité de cet outil. C'est la raison des mesures prises ces dernières années, qu'il s'agisse de la réforme de certains grands organismes de recherche, de la révision des règles de l'emploi scientifique, de l'établissement d'une procédure d'audits des centres de recherche.

Sur ces bases renforcées, un effort budgétaire exceptionnel a été décidé qui illustre la priorité que le Gouvernement attache à la préparation de l'avenir.

- Par ailleurs, le développement de grands programmes technologiques est poursuivi avec la volonté de rechercher les meilleures retombées possibles sur le reste de l'économie et de promouvoir l'essor d'activités industrielles et commerciales nouvelles, créatrices d'emplois.

Notre ambition est de donner à notre pays une situation de premier plan dans les secteurs d'avenir que sont le nucléaire, l'informatique et les télécommunications, l'aéronautique et l'espace, demain les applications nombreuses de la biologie.

- Il convient enfin de favoriser la diffusion des innovations à travers tout le tissu économique.

La diffusion de l'innovation technique est en effet un processus délicat.

Il ne suffit pas qu'existe un stock d'idées nouvelles ; il faut aussi qu'elles soient reprises par des entreprises capables de les développer et de les imposer sur le marché.

Par delà l'encouragement à la recherche technique, par delà l'amélioration des prévisions sur les besoins du marché, il faut donc encourager la créativité industrielle et renforcer la réceptivité des entreprises aux techniques nouvelles.

C'est à cette condition que pourront être mises à profit les potentialités considérables qu'offrent les progrès techniques, et notamment la diffusion dans des secteurs très divers :

- de la microélectronique et de l'informatique ;
- des techniques nouvelles de conception des matériaux ;
- demain, des résultats de la révolution biologique et notamment de certaines biotechnologies.

Les pouvoirs publics sont décidés à apporter leur appui à cette action de longue haleine.

M. GIRAUD, dès son arrivée à la tête du Ministère de l'Industrie, s'est attaché avec compétence et détermination, à renforcer l'action de son département en ce domaine.

RÔLE DE L'ANVAR ET PREMIER BILAN DE SA RÉNOVATION

C'est dans ce contexte général qu'il convient de situer les mesures prises en 1979 en faveur de la technologie et de l'innovation, et notamment la réforme de l'ANVAR, décidée par un comité interministériel que j'ai tenu en avril 1979.

Je voudrais rappeler les principes qui m'ont inspiré alors et les objectifs que j'ai fixés.

- Il s'agissait d'abord de revoir les caractéristiques des procédures d'aides publiques afin de mieux les adapter à la réalité concrète, complexe et variée, du processus d'invention et du développement technologique.

Cela conduisait à modifier une conception trop étroite et trop administrative de la notion de "développement". A cette occasion il fallait diffuser plus largement les appuis publics, qui, au fil des ans s'étaient concentrés sur quelques grands domaines, d'ailleurs essentiels.

- Il fallait ensuite rechercher quels étaient les besoins des entreprises de taille moyenne qui, nous le savons, constituent un atout décisif pour l'adaptation et le renouveau de notre tissu industriel. A cet effet, j'avais demandé à la fin de 1978 un rapport sur la perception que les entreprises régionales avaient de notre système d'aide et sur leurs propositions. J'ai été particulièrement frappé par les critiques qui ressortaient de cette "étude de marché" et c'est pourquoi j'ai été conduit à fixer comme objectif à la réforme, la recherche d'une régionalisation significative de façon à toucher les petites et moyennes entreprises régionales, qui étaient de fait exclues d'une procédure trop parisienne.

- Enfin, il convenait d'assouplir la gestion administrative, de simplifier les circuits d'instruction, de raccourcir les délais d'instruction, et de permettre un dialogue aisé entre les entreprises et l'administration.

C'est dans cet esprit que, sur la proposition de M. GIRAUD, j'ai décidé de confier à l'ANVAR la mission d'être l'agence spécialisée pour la gestion des aides publiques à l'innovation, sous le contrôle de son conseil d'administration.

Quel bilan peut-on tracer un an après la réforme ?

D'abord celui de la diligence dans la mise en place. Les textes d'application étaient prêts le 13 juillet

1979 et dès l'automne 1979, 22 délégations régionales de l'ANVAR ont été constituées.

Ensuite la recherche d'une véritable régionalisation.

C'est ainsi que des "comités d'orientation régionaux", associant les milieux économiques et scientifiques régionaux, ont été installés auprès des délégations régionales.

Les délégations de l'ANVAR doivent en effet être au service des régions et entretenir des relations étroites avec les forces vives de l'économie régionale : établissements publics régionaux ; organismes consulaires avec lesquels des liaisons sont déjà largement nouées ; universités et centres de recherche ; associations industrielles ; réseaux bancaires ; et en saluant les banquiers qui sont ici aujourd'hui, je leur demande de ne pas oublier que leur rôle est décisif en cette affaire.

Cette orientation, qui traduit la volonté de se rapprocher de l'entreprise innovatrice, d'aller au devant des industriels et de les aider à définir leurs besoins d'études et de recherches techniques, est pleinement conforme à l'esprit de ma décision d'avril 1979.

Enfin, j'ai été particulièrement satisfait de constater l'amélioration des délais d'instruction, permise notamment par la déconcentration des décisions. Voilà encore un exemple dont on pourrait s'inspirer ailleurs. Vous pourriez me dire qu'on pourrait le faire, mais ce n'est pas aussi facile qu'on le croit.

- Au début de 1980, quatre dossiers sur cinq ont été traités dans un délai compris entre deux et quatre mois.

- Plus du quart du montant des aides attribuées au cours du premier trimestre avait été décidé en région au titre d'une centaine de dossiers.

- on prévoit l'examen d'environ 1 000 dossiers de PMI en 1980 et plus encore en 1981.

Je demande au conseil d'administration de l'ANVAR de veiller scrupuleusement au bon déroulement de l'examen de ces dossiers et, d'une façon générale, au respect des objectifs fixés pour la réduction des délais d'instruction. Et je voudrais vous rassurer : vous n'aurez pas de problèmes budgétaires majeurs. L'affaire est trop importante. Et l'on dépense souvent tellement d'argent ailleurs que je n'ai pas la moindre mauvaise conscience à apporter les concours du budget à des organismes qui rendent les services que je viens d'évoquer. Mais je vous demande de gérer scrupuleusement les concours budgétaires qui vous sont accordés. Et je souhaite qu'au moment où vous accomplissez des actions si importantes vous ne viviez pas dans la crainte d'être en cours d'année à court d'argent.

Ainsi la réforme de l'ANVAR s'est inscrite dans les faits.

Cette agence a une mission nationale essentielle à remplir ; elle devra l'accomplir en s'appliquant à

elle-même l'innovation, qui la préservera des risques de la routine et lui permettra de conserver en permanence l'imagination, le dévouement et l'enthousiasme qui l'animent aujourd'hui.

Au terme de cette première année, je constate que l'ANVAR rénovée a pris un bon départ. Je tiens aujourd'hui à en rendre publiquement hommage à son Président, à son Directeur Général, à son personnel, aux membres des Comités d'orientation régionaux. Je leur souhaite plein succès dans la tâche d'importance nationale, qui leur est confiée.